

de la tenure seigneuriale; la question serait oiseuse pour les démocrates. N'ont-ils pas péremptoirement jugé que la liberté d'opinion qui est toujours une faute chez le premier est nécessairement une vertu chez le second? Nous ferons simplement cette observation:—Si l'est permis de supprimer un article du programme, pourquoi n'en pas retrancher, deux, trois, ou même plus, autant qu'il s'en trouvera de contestables selon les cas et selon les personnes? Si tous ne sont pas obligatoirement, on a le droit de choisir; et alors nous ne voyons pas de quel droit les annexionnistes refuseraient la main aux ministériels. Si l'on prétend que M. Papineau ait le droit de dévier du programme, franchement nous n'admettons pas ce privilège en sa faveur, et nous concevons que beaucoup d'électeurs se rangeront de cet avis! Si, enfin, tel est le cas, si M. Papineau n'adopte pas le programme en son entier, dès ce moment il cesse, selon la pensée même de l'avenir, d'être le chef des démocrates qui cependant lui font hommage de leur encens et de leur appui pour l'élection prochaine. Le Bulletin de l'avenir doit en conscience instruire les électeurs sur la manière de résoudre ce problème.

On lit dans le Bulletin Electoral du 19 novembre: "La Minerve et son parti disent encore que M. Papineau est opposé à l'abolition de la tenure seigneuriale."

"Eh bien, M. Papineau a déclaré en pleine Chambre que, quelque fût la détermination à laquelle la majorité de la Chambre en viendrait sur ce point, il se joindrait à elle. "Et de fait, il a voté lorsqu'il était présent au Parlement, pour toutes les propositions qui étaient de nature à amener une solution."

C'est de la poudre aux yeux tout simplement. M. Papineau s'oppose à l'abolition de la Tenure; il le fait est reconnu. Il n'a pas voté, il ne votera point pour cette abolition; seulement, il se joindra à la majorité parlementaire. Mais quel besoin aura de M. Papineau, la majorité qui aura travaillé sans M. Papineau? Ce n'est pas concourir dans une législation que de l'approuver lorsqu'elle est faite; si on ne l'appuie avant tout de son vote. D'ailleurs, que M. Papineau ait voté pour toutes les mesures qui tendent à amener une solution, il est de fait qu'il n'a point voté pour amener cette solution de la Tenure dans le sens de l'abolir. La position de M. Papineau relativement à cet objet, demeure donc la même au point de vue des exigences du programme de l'avenir et de l'opinion des adversaires de la Tenure.

M. Alfred LaRoque a été désigné à la candidature de la ville par la presque totalité des délégués, en adjonction à l'hon. J. Young. M. Holmes, d'un autre côté, annonce par une lettre sa ferme intention de ne point se porter candidat avec M. L. J. Papineau.

M. LaRoque se pose comme l'ami des réformes en observant bien à propos que "tout changement n'est pas réforme."

CORRESPONDANCES.

Charité de la Mère Gamelin.

[Nous sommes heureux d'ajouter aux chroniques de la Mère Gamelin, l'extrait suivant d'une lettre qu'un de nos plus distingués citoyens écrivait à sa dame, en novembre 1841. Et qui nous a été communiqué par une dame de cette ville, qui fut toujours la bonne amie et la fidèle collaboratrice de la femme morte, qu'une malade hélas! si courte, a ravie à la religion et à la patrie. C'est un ornement de plus à la couronne déjà si riche, qui ceint le front de la mère des pauvres, et un motif de consolation pour tant d'âmes charitables, qui aiment à se rappeler les œuvres dont la mémoire doit être impérissable, parce que ce sont des œuvres de justice et de charité. Avant tout, nous remercions la bonne dame qui a eu l'obligeance de nous communiquer ce document précieux; et nous rendons hommage au bon cœur qui a laissé couler sur le papier d'aussi touchants sentiments. Le séculier comme le prêtre, trouve donc dans la charité qui fait le caractère distinctif de sa religion, de bien douces émotions.]

Montréal, novembre 1841.

N'ayant rien de nouveau à vous marquer, je vais vous faire part des souvenirs qui me restent d'une visite que j'ai dernièrement faite dans la maison de providence établie par Mme. Gamelin.

Il y avait longtemps que je désirais aller voir Mme. Gamelin. La reconnaissance m'en faisait un devoir; car je vous ai souvent entretenu de toutes les peines que cette bonne dame s'était données pour secourir les pauvres prisonniers; et cela, dans un temps où un pouvoir farouche faisait, pour ainsi dire, un crime de l'humanité et de la bienfaisance. Dans un temps bien mauvais, les femmes seules se montrèrent au-dessus des circonstances.

Les femmes, oui les femmes sont, sans contredit, la meilleure partie de la création. On dirait qu'elles ont l'instinct du bien et de la vertu, et elles sont ou ne sont pas ingénieuses et admirables, quand il s'agit de venir au secours de toutes les espèces d'infortunes. On dirait une mission spéciale qu'elles auraient reçue du Ciel, et qu'il faut qu'elles remplissent nécessairement. Rien ne les arrête: veilles, fatigues, dégoûts: elles surmontent tous les obstacles; elles bravent tout, et rien ne peut résister à l'ardeur de leur charité. Leur faiblesse physique comparativement à l'homme, loin de donner à cet-ci une supériorité marquée par la nature, le place, suivant moi

dans une infériorité morale qui nous étonne d'autant plus, qu'on est moins en état d'en apprécier les causes. Mais, comme le dit un auteur qui ne m'abandonnera jamais: "La charité, l'amour explique tout, est capable de tout."

L'excellente femme dont je viens de parler ne trouvait plus dans les dangers de l'inquisition politique de malheureux compatriotes à secourir, à consoler, mais ses entraillées de chrétienne lui ont bientôt fait découvrir d'autres objets non moins dignes de sa sollicitude. Jetez donc de côté Le Courvè et tous les pompeux et élégants éloges du même genre, et venez avec moi chez madame Gamelin.

J'avais vu la charité chrétienne prendre sous sa protection l'infortunée dès son entrée dans le monde; j'avais vu le pauvre petit innocent enfant de la faiblesse, de l'amour, du crime ou de l'extrême misère, recueillir dès sa naissance, par les mains de la religion et sauvé d'une fin prématurée. Il me restait à voir l'humanité trouver les mêmes secours au bout de sa course. Mais ici ce ne sont plus des soins à donner à d'innocentes petites créatures, soins souvent payés par le doux sourire de l'enfance; c'est l'humanité dans sa décrépitude, dans son état le plus déplorable, dans ses formes les plus repoussantes, j'oserai dire les plus hideuses. Bon Dieu! pourquoi ne pas mourir dans l'âge de la santé et de la force? Faut-il attendre que nous soyons cruellement abandonnés par les sens qui nous mettent en rapport avec tout ce qui nous ce toire, et surtout avec nos semblables? Pourquoi donc attendre que nous soyons assaillis par tout les infirmités et les douleurs qu'amène la vétusté de la machine corporelle, et lorsqu'il ne nous reste plus qu'une espèce de vie végétative, et que le sentiment de la souffrance. Eh bien, c'est lorsque, pour comble d'infortune, ces maux sont joints à la misère et au dénûment, que la vertu d'une femme est venue au secours de tous ces malheurs. Sans richesses, sans pouvoirs, sans moyens apparents, elle est venue à bout de mettre son plan à exécution. Encore un peu de temps, et elle aura bâti, avec l'aide de quelques dames charitables de Montréal, et sur un terrain qu'elle a acheté auprès de l'Évêché, un hospice spacieux et bien approprié à son objet. Le pouvoir civil a reconnu et sanctionné son existence, et l'Évêque de ce diocèse vient de lui donner un mandement d'installation. Ce mandement dont j'ai pris communication, inspire la tendre sollicitude et la douce pitié qui caractérisent ce vertueux prélat. Pour le présent, Mme Gamelin se trouve resserrée dans un bien petit local. Cependant, entrez-y et vous serez étonnée de l'ordre et de la propreté qui y régnent.

Une trentaine de vieilles femmes, qui seraient peut-être mortes de misère ou faute de soins, ont trouvé là un refuge contre la pauvreté, un asile de paix et de consolation, où elles reçoivent continuellement tous les secours qu'exigent la caducité jointe à la cécité, à la surdité, à la paralysie et à toutes les autres infirmités de la vieillesse. Ce sont presque toutes des sexagénaires ou octogénaires; on y trouve même des centenaires. Leurs âges réunis forment un total de 1845 ans.

Quel âge aviez-vous, ma bonne mère, quand les anglais ont pris le pays? J'avais quinze ans, monsieur—Vous rappelez-vous bien tout ce qui s'est passé dans ce temps? O, monsieur! tout comme si c'était aujourd'hui.—Et vous, (en m'adressant à sa voisine)—Etiez-vous mariée au siège de Québec? Non, pas encore, monsieur, mais j'étais grandette, et je me souviens bien que.... Bon jour, bonnes mères. (en m'adressant à toute la salle). Je reviendrai vous voir, je veux converser avec vous et m'instruire de l'histoire traditionnelle de mon pays. Aimez bien votre excellente bienfaitrice, respectez-la, et payez-la des soins qu'elle vous donne par votre obéissance et votre affection.—Et toutes celles qui pouvaient m'entendre, de faire, chacune à sa manière, son cri de reconnaissance.

Celles de ces pauvres femmes qui ne sont pas entièrement impotentes s'occupent à divers ouvrages. Les unes filent, les autres échiffent des morceaux d'étoffe avec les seuls doigts qui leur restent, les autres coupent et tiennent les lanières pour fabriquer des catalogues; celles-ci tricotent, celles-là font des poches et autres ouvrages appropriés à leur capacité. Celles qui ne peuvent travailler, prient, et j'en vis trois en adoration dans la petite chapelle où un prêtre vient tous les jours lire la messe. Au reste, elles sont toutes mises proprement et presque entièrement avec des étoffes fabriquées dans la maison.

Mme Gamelin est seule à la tête de cet établissement, sans autre aide qu'une bonne fille qui s'est vouée comme elle aux soins de la vieillesse infirme et pauvre. Elles n'ont guères d'assistance parmi leurs commensales, si ce n'est une jeune fille aveugle qui peut laver la vaisselle et balayer.

J'avais oublié de vous dire, ma chère amie, que la dame que j'accompagnais dans cette visite qui m'a inspiré tout ce que je viens de vous écrire, passant près du lit d'une pauvre vieille pour lui donner quelques bonbons qu'elle lui avait apportés, me donna une scène bien attendrissante. Cette vieille, octogénaire, que la dame avait recueillie et placée elle-même dans cette maison, ne l'eut pas plutôt aperçue qu'elle lui tendit les bras et la tint embrassée en fondant en larmes. C'étaient les larmes de la reconnaissance; je ne puis retourner les miennes.

J'avois que je n'ai pu laisser cet asile sans un sentiment d'admiration pour le zèle de l'excellente Mme Gamelin, et pour la source où elle a pu puiser la pensée et la force d'âme nécessaires pour accomplir une si bonne œuvre. Quelle est donc cette religion qui inspire d'aussi beaux, d'aussi touchants dévouements! Laissez les jouissances du monde, toutes les douceurs et les aisances de la vie, pour se consacrer exclusivement au soulagement de la misère! Et quelle misère, bon Dieu! Celle de la décrépitude la plus dégoû-

lante... A peine trouvez-t-on chez un parent, chez un ami assez d'attachement et de courage pour surmonter toutes ces répugnances. J'abandonne tous les traits de morale: ils n'en ont jamais donné à ceux qui n'en avaient pas. Je brûle tous les livres de controverses: ils ont fait de la religion une affaire d'esprit, de raisonnement, d'érudition, de calcul, et ils n'ont opéré que je sache aucune conversion à cette religion qui porte bien plus au cœur qu'à l'esprit. Oui, c'est dans ces institutions de la plus pure charité qu'il faut l'étudier pour la connaître, pour la comprendre, la chérir et l'adorer. La loi c'est l'amour. Je ne veux plus entrer dans de vaines disputes avec certains beaux esprits que je rencontre assez souvent: je les enverrai où j'ai retrouvé tout ce qu'il fallait pour renouveau chez moi de consolantes convictions, et ces sentiments qui font le bonheur de l'homme dans l'adversité, et qui m'ont tant allégé les souffrances de votre ami

J. J. GIROUARD.

M. le Rédacteur,

J'ai vu souvent l'avenir donner aux ministres la qualité de corrupteurs, et à leurs partisans dans la chambre celle de corrompus. Les faits sont le meilleur argument, je crois, dans une matière d'une aussi haute conséquence; aussi, en voici deux dont le public est témoin: M. Cauchon a refusé d'accepter la place d'assistant-secrétaire provincial. N'a-t-il pas fait voir par là qu'il n'est point un chercheur de place, mais qu'il préfère plutôt ses principes à une situation? M. G. Cartier a refusé à son tour d'être solliciteur-général. Ce monsieur qui est l'un de ces montons que l'avenir mettrait à la soldé de M. Lafontaine, peut-il prouver plus victorieusement que par ce refus son intégrité et l'injustice du journal en question et de son parti?

Je suis vaincu, moi, M. le rédacteur, que si on eût convié M. Papineau à prendre le fauteuil de la chambre d'assemblée, avant les manifestes de 1848, il aurait accepté tout honnement, et nous n'aurions pas eu ses manifestes, mais le repos; ce qui vaut mieux que tous les manifestes comme ceux-là.

UN ELECTEUR.

Montréal, 19 novembre 1851.

Montréal le 18 novembre 1851.

M. le Rédacteur,

Je viens de lire un article éditorial de la Minerve dans lequel il est dit entr'autres choses un sujet de la requête à être présentée à l'hon. L. J. Papineau: "ils (les rouges) ne se montraient pas si difficiles sur l'âge et les qualifications; pourvu qu'on consentit à leur donner des noms, cela suffisait." Ayant assisté dernièrement à une assemblée du parti mentionné ci-dessus, je crois devoir dans l'intérêt de la justice, réclamer contre cette assertion de la Minerve, et déclarer positivement qu'on a refusé en ma présence à plusieurs individus de signer la requête parce qu'ils n'étaient pas électeurs; qu'il a été dit aussi publiquement à la dite assemblée, qu'il n'y avait que les électeurs qui devaient signer et que personne n'a été sollicité à le faire. J'étais allé là spécialement pour voir si ceci aurait lieu, voyant que les rapports des divers journaux étaient toujours en contradiction, et qu'il n'y avait pas moyen de connaître la vérité que par ses propres yeux. J'étais auprès de la table où était déposée la requête et j'ai été à portée de voir. On a recommandé à tous ceux qui prenaient des listes de ne y laisser entrer que les noms des électeurs.

UN TÉMOIN IMPARTIAL SANS ÊTRE ROUGE.

FAITS DE L'ETRANGER.

France.

Une dépêche télégraphique de Paris datée du 27 octobre, 10h. 25m. du matin, a transmis au Havre la liste du nouveau ministère définitivement formé. La voici: Justice.—M. Corbin, procureur général à Bourges; Affaires Etrangères.—M. Turgot, ancien pair de France; Instruction Publique.—M. Charles Girard; Intérieur.—M. de Toriguy, ancien avocat général à Paris; Agriculture.—M. Casabianca; Travaux Publics.—M. Lacrosse; Guerre.—M. Leroy de Saint-Arnaud; Marine.—M. Fortoul; Finances.—M. Blondel, inspecteur général des finances; Prêfet de Police.—M. de Maupas.

Pillage de la Mecque et de Médine par les Wahabites.

La secte des Wahabites a subitement attaqué, après une paix de trente-cinq ans, les villes saintes de la Mecque et de Médine. La garnison de cette dernière ville, ayant tenté de se défendre, a été massacrée avec une partie des habitants. Les Wahabites ont détruit les mosquées, se sont emparés de tous les objets précieux qu'elles renfermaient, ont pillé la ville et enlevé un grand nombre de femmes et de jeunes filles. Ils ont fait de même à la Mecque, et un courrier arrivé à Constantinople trace le tableau le plus affligeant des villes pillées.

Les wahabites sont établis dans le haut pays de l'Arabie intérieure. Avant leur destruction ils étaient si nombreux, qu'ils pouvaient mettre sur pied une armée de 200,000 hommes. Ils croient à un seul Dieu, et Mahomet est pour eux un prophète; mais ils regardent comme une offense à Dieu d'attribuer à son prophète un pouvoir divin. Le Coran, dans sa simplicité primitive, leur paraît une céleste révélation; et ils rejettent tous les articles ajoutés par les Turcs. Ils sont gouvernés par un chef qui

partage son pouvoir avec le chef de la religion. Le premier, nommé Emir, est de la famille d'Abie-Sedi, fondateur de ce royaume, exerce le pouvoir exécutif, conduit et commande l'armée, et gouverne en même temps les quatre tribus arabes alliées aux Wahabites, lesquelles ont cependant leurs sheiks particuliers.

Cette nation soumit presque toute l'Arabie à la fin du siècle dernier, et pénétra jusqu'à Damas et Alep. Elle conquit, en 1812, le port de Deschedde, et s'ouvrit par là le chemin de l'Egypte; mais Méhémet-Ali s'opposa à ses progrès. En 1812, les lieux saints tombèrent en son pouvoir. En 1817, il battit les Wahabites, près de Tahaite. Enfin, Ibrahim-Pacha acheva leur soumission, surprit leur capitale de Draych, fit passer 20,000 habitants au fil de l'épée, et envoya à Constantinople Abdallah-Ben-Sues, émir des Wahabites, pour y être décapité, avec quarante membres de sa famille.

Cette secte veut maintenant venger la mort de ses pères, et la Porte, reconnaissant la gravité du danger, a nommé aussitôt Méhémet-Pacha, l'ancien gouverneur d'Alep, général en chef de l'armée arabe, en remplacement de feu émir Effendi, et a donné des ordres rigoureux sur la résistance à opposer aux Wahabites.

ERRATUM.—Dans le dernier no., article Bénédiction du Nouvel Evêché, au lieu de : prise de possession... lisez: "de possession."

Décédés.

En cette ville, le 19 du courant, Caroline Mayer, épouse de sieur Dominique René dit Cottet, de cette ville. A Bernier, subitement, le 10 du courant, M. P. Lavalée, à l'âge de 60 ans. Au même lieu, du choléra morbus, après deux heures de maladie, M. E. Teller, à l'âge de 35 ans. Au même lieu, le 13 ult., après une maladie de 5 jours, dame Esther Savignac, épouse de sieur Amable Martin dit Pelland, à l'âge de 25 ans. Elle laisse un époux inconsolable, une famille de cinq enfants en bas âge et un grand nombre d'amis pour pleurer sa perte. Il y avait une assistance nombreuse à ses funérailles qui ont eu lieu solennellement le 13 du courant. (Communiqué.) A Rigaud, le 12 du courant, dame Marie Marguerite Mongenais, épouse de Théophile Romuald Bergeron et fille de Jean-Baptiste Mongenais M. P.P., après une maladie de 7 semaines souffrante avec une résignation toute chrétienne. Elle est morte comme elle a vécu, en laissant tous ceux qui l'ont connue. Ses restes mortels furent rendus à la terre le 15, dans l'église de la ville, après un service des plus solennels, en présence d'un grand concours de parents et d'amis qui l'accompagnaient. A St. Hyacinthe, jeudi, 13 du présent mois, à l'âge de 58 ans, Jean François Têtu, écouper, notaire et major de milice, après une longue et douloureuse maladie de 5 années, supportée avec la patience et le courage du chrétien. M. Têtu était un des anciens habitants de St. Hyacinthe et fut toujours un ami constant et énergique de son pays. En 1837 son patriotisme lui mérita la persécution de ses ennemis politiques. Pour s'y soustraire il fut forcé de s'expatrier pendant plus de huit mois. En 1833, il vit ses propriétés pillées par les troupes de sir John Colborne et fut ensuite emprisonné à Montréal où il contracta le germe de la maladie qui le conduisit au tombeau. Après le service qui eut lieu dimanche dernier Mgr. de Montréal l'absout et déposa les restes de ce bon citoyen dans les voûtes de l'église de St. Hyacinthe en présence d'un grand concours des principaux habitants de cette paroisse et autres lieux. M. Têtu laisse une famille et de nombreux parents. A St. Philippe, le 25 octobre dernier, François Demoule, éc., J. P. âgé de 64 ans. Il descendait de feu M. De Sautel, Intendant des finances, qui vint en Canada en 1682 avec M. Leclerc de la Barre, gouverneur. A la Rivière du Loup, samedi, le 15 courant, âgé de 41 ans, dame Louise Julie-Hermine Walker, veuve de J. Frigon, éc., avocat.

Marché Bourseaux.

Vendredi, 21 novembre 1851.

PRIN DES DENRÉES.

Table with 4 columns: Farines par quintal, Do d'avoine do, Do blé d'Inde do, Grains.

Table with 4 columns: Blé par minot, Avoine do, Orge do, Pois do, Sarrasin do, Seigle do, Graine de Lin.

Volailles et Gibiers.

Table with 4 columns: Dindes (vieux) par couple, Dindes (jeunes) do, Oies do, Canards do, Poulets do, Poullets do, Perdrix do, Pigeons do.

Viands.

Table with 4 columns: Bœuf par livre, Mouton par quartier, Agneau do, Veau do, Lard par livre, Bœuf par 100 livres, Lard frais do.

Produits de la laiterie.

Table with 4 columns: Beurre frais par livre, Du salé do, Fromage do.

Légumes.

Table with 4 columns: Fèves américaines par minot, Fèves au Canada do, Patates do, Navets do, Oignons do.

Divers.

Table with 4 columns: Saindoux par livre, Œufs frais par douzaine, Pain Bis, Pain Blanc.

Prix du Pain.

Table with 4 columns: Sucre d'érable par livre, Miel, Oranges par boîte, Nombres par quart.

Sucres.

Table with 4 columns: Fruits.

ANNONCES.

Nouvelles Gravures Françaises. Le dessiné vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE en couleurs et non coloriées, pour tous les sols, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées. J. M. LAMOTHE. Montréal, 7 novembre 1851.

LACOSTE ET LATOUR.

NOTAIRES

Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada. Etude: Grande rue St-Jacques, côté Est, vis-à-vis l'ancien Hotel Têtu et la Bibliothèque de l'Association des Marchands. Montréal, 18 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

A VENDRE:

Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Laurent (près de l'entree), No. 9. J. B. LABELLE. Montréal, 31 octobre 1851.

N. B.—Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'avance, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de l'Évêché.

LOUIS RICARD,

AVOCAT:

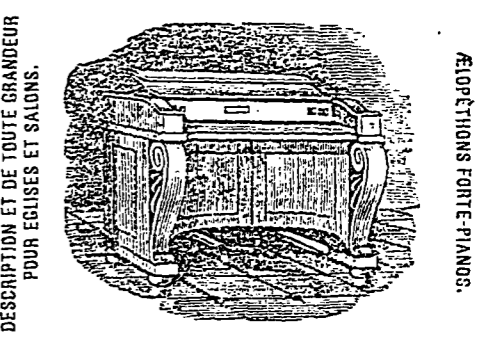
RUE ST. VINCENT, NO. 5.

Porte voisine de M. Louis Perrault.

Montréal, le 17 octobre 1851.

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de continuer sans discontinuer les améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des forte-pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabricateurs de ce pays et de l'étranger.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'ARMONION et le ZELOPHON sont parfaitement mis en marché, quoiqu'ils sont moins susceptibles de dérangements (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B.—On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine un vague des notions qu'exige la fabrication de ces orgues, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'en fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on decore de nom d'ORGUE.

Montréal, 10 Septembre 1851.

INSTITUT CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS.

I.—A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante:—Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.

II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851.—Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque.

III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles pensent le plus digne d'être couronné.

IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI.—Le prix destiné par l'hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux. VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné. IX.—Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien. P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES DU BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ÉCOLE de l'Évêché le MARDI 21 décembre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E. Nongueuil, 11 novembre 1851.